

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 3 mars 2015
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 3 mars 2015 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan



ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

B) BUDGET PRINCIPAL

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 2 décembre 2014.

- **Section d'investissement : 3 695 000 €**

En dépenses, outre le report de crédits engagés en 2014 pour 502 300 €, le paiement du capital des emprunts pour 362 000 €, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux :

Des crédits sont inscrits pour le maintien à niveau du parc informatique (10 000 €), le maintien du patrimoine immobilier (80 000 €) et la réalisation de travaux de réfection des bureaux et annexe (30 000 €).

Ouvrages :

Des crédits sont inscrits pour 1 405 500 € pour d'importants travaux sur le barrage (mise en sécurité des siphons, de la Tour et de la passe à poissons, travaux sur 4 vannes, refonte du système de supervision).

En recettes, outre le FCTVA pour 160 000 €, des subventions pour 124 000 €, les amortissements pour 1 050 600 €, le virement de la section de fonctionnement de 1 600 000 € et l'emprunt reporté depuis 2005 pour 310 000 € financent la section.

- **Section de fonctionnement : 6 320 000 €**

En dépenses, les charges à caractère général diminuent sensiblement et passent de 1 635 800 € en 2014 à 1 370 400 €.

La masse salariale diminue de 20 000 € et passe à 1 930 000 € du fait de la fin d'une mission « pesticides ».

A noter qu'une mission d'ingénierie serait indispensable pour améliorer le processus de maintenance préventive du barrage. Il serait alors fait appel à un ingénieur ou à un technicien contractuel pour 6 mois maximum courant 2015.

Les intérêts de la dette baissent de 17 000 € et les amortissements de 110 000 €.

Cette baisse générale des charges permet de porter le virement à la section d'investissement de 697 000 € en 2014 à 1 600 000 € en 2015.

En recettes, conformément aux orientations budgétaires, la participation statutaire de chaque département est stabilisée à 500 000 €.

Les recettes courantes sont comparables à celles de 2014, mais le versement du budget annexe « eau potable » passe de 2 332 900 € à 2 452 000 € du fait des travaux prévus sur le barrage.

L'excédent reporté de 2014 s'élève à 994 687,89 € pour 586 269,86 € en 2014..

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **adopte le budget Principal pour l'exercice 2015 tel que proposé**
- **sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes**



**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**


Jean François GUERIN